

## **Aide Mémoire**

### **“Négociations commerciales et réformes des services en Afrique”**

#### **Hotel Africana**

**Kampala, Ouganda du 04 au 08 Février 2008**

#### **Introduction**

Le commerce international des services et l'investissement représentent une part importante du commerce mondial. De ce fait, de nombreux pays africains ont introduit des réformes menées par le secteur privé dans le secteur clé des infrastructures de services, permettant ainsi une plus grande compétitivité des marchés et une large ouverture du commerce international.

Contrairement au commerce des biens (produits agricoles et industriels), les barrières au commerce des services et les barrières à l'investissement sont principalement de l'ordre du commerce extérieur traitant de lois et réglementations faisant appel à des règles complexes et des connaissances spécifiques. Ceci requiert des informations et des ressources accrues qui, dès fois rendent les coûts d'une participation effective au delà des ressources humaines, financières et institutionnelles de nombreux pays africains.

Malgré la reconnaissance de potentiels avantages des réformes de services et de la libéralisation, la relation entre les réformes nationales existantes et les négociations en Afrique reste faible. Cette situation se justifie par le fait que certaines réformes n'ont pas produits les effets escomptés.

De même, les réformes politiques n'ont pas été utilisées de façon adéquate pour la formulation des positions de négociations commerciales et des engagements. Cela se justifie en partie par le fait que les responsables des réformes nationales et des négociations comptent sur un cadre conceptuel et terminologique différent.

Pour y remédier, il faudrait une meilleure visibilité des avantages éventuels et les coûts des engagements négociés, il faudrait également poursuivre le programme de réforme interne, en menant simultanément, des actions d'appui à la conception et à la mise en œuvre du programme de libéralisation des services. Un tel programme inclurait des mesures d'appui complémentaires pouvant être considérées comme partie importante de l'initiative d'aide pour le commerce.

Les négociations sur les services devraient être l'une des principales priorités des pays africains en 2008 en ce sens que ce travail semble bien indispensable. Les régions et pays d'Afrique ayant paraphés un Accord de Partenariat Économique Intérimaire (APE) avec l'UE à la fin de l'année 2007 ont consenti à poursuivre les négociations en vue de la conclusion d'un APE global incluant également le commerce des services.

Par ailleurs, les principaux obstacles liés à l'agriculture et à l'accès au marché des produits non-agricoles doivent être traités au niveau multilatéral dans le cadre du programme de développement de Doha avec une attention particulièrement tournée vers la poursuite du GATT (en suspens). Un tel progrès aura une forte conséquence sur les pays africains qui envisagent d'entreprendre des engagements additionnels au delà de ceux déjà pris au cours du cycle d'Uruguay.

De plus, tous les pays africains ont récemment accéléré leurs efforts de création de marchés plus intégrés avec la libre circulation des marchandises, des services, des capitaux et des personnes. Une des conséquences d'un tel processus d'intégration régionale plus large, est que les engagements entrepris unilatéralement par un membre d'une communauté économique régionale pourraient lier les pays voisins.

### **Objectifs de l'atelier**

L'atelier du 04 au 08 février 2008 à Kampala (Ouganda) marque le début d'un processus visant à la facilitation d'un certain nombre d'objectifs à moyen terme sur les négociations des services en 2008. L'objectif principal de ce processus est d'aider les participants africains à identifier leurs intérêts éventuels dans les secteurs de services précis et les modes de fourniture et de les traduire en de bonnes positions de négociation.

En d'autres termes, cet atelier vise à explorer les mécanismes pour la poursuite des réformes sur les services en Afrique et la participation efficace des pays africains aux APE et aux négociations sur les services dans le cadre de l'OMC.

Les éléments clés attendus de ce processus incluent des études sectorielles donnant une vue d'ensemble sur les réformes actuelles et le cadre réglementaire de certains secteurs pour différentes régions, ainsi que des études analytiques régionales afin d'aider dans la formulation des positions de négociations.

De façon spécifique l'atelier vise à :

1. Former les universitaires et experts nationaux et régionaux les plus engagés dans le processus de conception des politiques et stimuler la collaboration dans le domaine de la recherche entre les experts nationaux et régionaux ;

2. Engager des spécialistes sectoriels dans les discussions nationales et régionales sur la libéralisation des services et promouvoir les échanges pour assurer l'intégration des réformes nationales et régionales dans les préparatifs des négociations ;
3. Renforcer la capacité de négociation des fonctionnaires, conseillers et analystes, représentants du secteur privé et associations des consommateurs à comprendre les implications économiques de la libéralisation des services et du commerce, les dispositions réglementaires nécessaires pour soutenir les réformes au niveau des services et les besoins les plus importants pour concevoir un programme de libéralisation des services ;
4. Identifier les mesures d'appui complémentaires qui pourraient être placées sous l'égide de l'initiative « aide pour le commerce ».

### **Organisation et Participants**

L'atelier sera organisé par Juristes et Economistes Internationaux Contre la Pauvreté (JEICP). Il verra la participation :

- De fonctionnaires directement impliqués dans la conduite des négociations sur le commerce des services dans le cadre des APE et de l'OMC ;
- Des fonctionnaires des Ministères et des agences de régulation impliqués dans la gestion de l'interface entre le commerce et les réformes réglementaires nationales ;
- Des universitaires, des groupes de réflexions et des réseaux régionaux de chercheurs concernés par les politiques commerciales et réglementaires et chargés de fournir une assistance aux négociateurs régionaux et nationaux dans la formulation et la négociation des demandes et offres ;
- Des représentants d'associations professionnelles, des groupes de consommateurs et représentants de la société civile, intéressés par les effets des négociations des services sur la compétitivité et les prix et, la disponibilité des services publics en particulier pour les secteurs défavorisés de la société ;

Les personnes ressources seront issues de la liste de conseillers de JEICP et d'institutions partenaires dont le PNUD, Overseas Development Institute (ODI), Centre Sud, la CNUCED, la Banque Mondiale, l'OMC, les institutions de recherche africaines et des groupes de réflexion.